

45. Questions concernant le monde de l'entreprise et la société civile

A. Le rôle du monde de l'entreprise dans la prévention des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix après les conflits-

Débats initiaux

Délibérations du 15 avril 2004 (4943^e séance)

À sa 4943^e séance, le 15 avril 2004, le Conseil de sécurité a entendu des exposés du Président de la Banque mondiale, du Président-Directeur général de Siemens, de la Présidente du Conseil économique et social et du Président du Groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit. Des déclarations ont été faites par le Secrétaire général et par tous les membres du Conseil.

Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire général a rappelé que le Conseil avait mis en place des groupes d'experts pour évaluer le rôle joué par l'économie politique dans le déclenchement ou le prolongement des conflits et qu'il avait autorisé certaines missions de maintien de la paix à participer au suivi des sanctions économiques et des embargos sur les armes et à appuyer les efforts déployés pour rétablir l'autorité nationale sur les ressources naturelles. Il est revenu sur diverses mesures et initiatives prises pour traiter les dimensions économiques des conflits armés et a affirmé que le moment était venu de transformer ces efforts spécifiques en une approche plus systématique. Il a estimé que cette démarche serait susceptible de promouvoir une plus grande coopération et une plus grande interaction entre les volets de sécurité et de développement des Nations Unies et permettrait de faire en sorte que les aspects économiques de la dynamique des conflits armés soient pris en compte dans les efforts déployés pour prévenir les conflits, dans les accords de paix et dans les mandats des opérations de maintien de la paix. Le Secrétaire général a annoncé au Conseil qu'il avait créé, sous la présidence du Département des affaires politiques, un groupe interinstitutions sur l'économie politique des conflits armés, qui formulerait des recommandations

sur les moyens d'améliorer la réaction du système des Nations Unies et des États Membres¹.

Rappelant les efforts déployés par la Banque mondiale dans différentes régions, le Président de la Banque mondiale a souligné le rôle positif que les entreprises pouvaient jouer dans la prévention des conflits et la reconstruction. Il a fait remarquer que l'absence de perspectives économiques et la concurrence qui en résultait pour des ressources limitées étaient la cause profonde de la plupart des conflits. Il a affirmé que donner de l'espoir grâce à la relance de l'économie était la meilleure façon de prévenir un conflit².

Le Président-Directeur général de Siemens a souligné le rôle crucial que le secteur privé pouvait jouer dans la consolidation de la paix et la reconstruction après les conflits, comme en Afghanistan et en Iraq. Il a évoqué des facteurs d'une importance majeure pour amener des entreprises à s'engager dans des situations d'après conflit, à savoir la sécurité, les infrastructures, le financement, la planification au lendemain des conflits et la réalisation de progrès tangibles³.

La Présidente du Conseil économique et social a souligné le rôle essentiel du secteur privé dans l'amélioration du bien-être économique et social. Par ailleurs, elle a évoqué le fait que le secteur privé contribuait parfois à l'instabilité et aux conflits et a insisté sur la nécessité de créer un environnement propice, susceptible d'attirer des entreprises privées dans des régions sortant d'un conflit, où elles contribueraient à la stabilisation de la situation sociale. Elle a estimé que le secteur public devait quant à lui assumer la responsabilité de contribuer à prévenir les conflits et à les apaiser. Elle a salué les efforts concertés de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, mais a estimé que ces instances pouvaient en faire davantage et concevoir ensemble une ligne d'action à long terme en faveur à la fois du développement durable et de la prévention des conflits.

¹ S/PV.4943, pp. 3-5.

² Ibid., pp. 5-6.

³ Ibid., pp. 6-9.

Le Président du Groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit a évoqué le lien inéluctable entre la paix et le développement économique. Il a expliqué que ce n'était qu'une fois la paix instaurée que le secteur privé pouvait contribuer à créer les conditions propices à la croissance et à la prospérité. Il a par ailleurs estimé que la communauté internationale était l'atout le plus important s'agissant de créer l'environnement politique dans lequel le secteur privé pouvait fonctionner⁵.

La plupart des membres du Conseil ont admis qu'il était opportun et approprié que le Conseil examine le rôle de l'entreprise dans la prévention des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix après les conflits. Ils ont affirmé que la croissance économique durable pouvait être à la clef de la prévention des conflits et de la reconstruction et que des facteurs économiques pouvaient contribuer au déclenchement de conflits violents. Plusieurs représentants ont fait remarquer que l'activité économique, aussi importante soit-elle, ne pouvait se substituer à l'action essentielle des autorités, à qui incombait au premier chef la responsabilité d'encourager l'activité économique et l'investissement⁶. Les intervenants se sont accordés à reconnaître que comme de nombreux États ravagés par la guerre étaient en proie à la pauvreté et à une instabilité persistante, les entreprises devaient avoir le sens des responsabilités et participer à la reconstruction après les conflits. Plusieurs intervenants ont estimé que les entreprises devaient participer activement au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et à la consolidation de la paix après les conflits⁷.

De nombreux intervenants ont vanté les mérites de l'Initiative relative au Pacte mondial du Secrétaire général, qui énonçait les principes qui aideraient le secteur privé à apporter sa contribution à un développement mondial durable. Ils ont salué le fait qu'elle réunirait les entreprises, les organismes des Nations Unies et les groupes de la société civile dans un effort conjoint visant à promouvoir le civisme des entreprises et à accroître le soutien des entreprises aux

pratiques de responsabilisation du monde des affaires, ce qui réduirait le risque de crises⁸.

Plusieurs membres du Conseil ont estimé qu'il était important d'empêcher des entreprises privées d'intervenir à mauvais escient dans les conflits et de faire en sorte que les entreprises fonctionnent correctement et n'aggravent pas la situation⁹. Plusieurs représentants ont jugé essentiel que les entreprises ne participent pas aux violations des droits de l'homme et s'abstiennent de toute implication inappropriée dans les activités politiques locales, une manière de contribuer directement à la prévention et au règlement des conflits¹⁰. Le représentant du Chili a évoqué la nécessité d'élaborer des codes de conduite et de définir des règles de contrôle applicables aux activités des entreprises¹¹. Les représentants des États-Unis et du Pakistan ont déclaré que les entreprises pouvaient montrer la voie à suivre et donner l'exemple du civisme dans les relations d'affaires, que ce soit en adoptant des codes de conduite applicables aux entreprises ou en observant volontairement des codes internationaux relatifs à la conduite des entreprises¹². Le représentant de la Chine a estimé que le secteur privé devrait respecter scrupuleusement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et les autres codes de conduite¹³.

Les membres du Conseil se sont accordés à reconnaître la nécessité de s'inspirer de l'expérience acquise dans le domaine de la gestion des facteurs économiques à l'origine des conflits. Les représentants de la France et du Bénin ont dit attendre avec intérêt le rapport du groupe interinstitutions créé par le Secrétaire général¹⁴. Le représentant de la Roumanie a suggéré que le Secrétariat élabore un rapport soulignant l'importance des dimensions régionale et mondiale plus générales de l'économie politique des conflits intra-étatiques modernes. Il a ajouté que ce rapport pourrait en grande partie porter sur l'économie

⁴ Ibid., pp. 9-11.

⁵ Ibid., pp. 11-13.

⁶ Ibid., pp. 17-18 (Chili); p. 23 (Angola); p. 29 (Royaume-Uni); et p. 32 (Brésil).

⁷ Ibid., p. 15 (Chine); p. 18 (Chili); p. 20 (France); et p. 23 (Angola).

⁸ Ibid., p. 13 (Algérie); p. 18 (Chili); pp. 19-20 (France); p. 21 (États-Unis); p. 22 (Angola); p. 26 (Pakistan); p. 27 (Fédération de Russie); p. 28 (Royaume-Uni); p. 32 (Brésil); et p. 33 (Allemagne).

⁹ Ibid., pp. 14-15 (Chine); p. 17 (Chili); et p. 29 (Royaume-Uni).

¹⁰ Ibid., p. 16 (Roumanie); pp. 21-22 (États-Unis); p. 28 (Fédération de Russie); et p. 29 (Royaume-Uni).

¹¹ Ibid., pp. 17-18.

¹² Ibid., p. 21 (États-Unis); et p. 26 (Pakistan).

¹³ Ibid., p. 14.

¹⁴ Ibid., p. 21 (France); et p. 25 (Bénin).

politique des transformations après le conflit, car c'était à cette étape d'un conflit que l'engagement des entreprises pouvait véritablement prendre une connotation positive forte¹⁵. Le représentant du Chili a suggéré que le rapport traite des relations complexes existant entre le secteur privé et les conflits et formule des recommandations en matière de prévention et de reconstruction après les conflits qui puissent être adoptées par le Conseil de sécurité et par le Conseil économique et social dans les futures opérations de paix¹⁶.

Plusieurs intervenants ont évoqué le rôle des Nations Unies dans la surveillance de l'activité économique, qu'elle soit légale ou illégale. Le représentant de la France a estimé qu'il serait opportun que le Conseil de sécurité systématise son approche de prise en compte des facteurs économiques dans les zones de conflit et les situations de crise et opte pour la mise en place d'un mécanisme faisant appel à des experts indépendants¹⁷.

La majorité des intervenants ont salué le Système de certification du Processus de Kimberley, qui avait largement contribué au maintien de la paix et de la sécurité internationales¹⁸. Le représentant de la Chine a salué le fait que ce système contribuait à rompre le lien entre le commerce illégal des diamants et les conflits armés¹⁹.

Constatant qu'une implication du secteur privé était particulièrement nécessaire dans des régions d'Afrique en proie à des conflits, plusieurs membres du Conseil ont salué le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui reconnaissait à quel point il était important de créer des conditions favorables à l'investissement et à l'activité et de pouvoir compter sur un appui international, singulièrement sous la forme d'investissement privé dans le développement économique²⁰.

¹⁵ Ibid., p. 16.

¹⁶ Ibid., p. 19.

¹⁷ Ibid., p. 20.

¹⁸ Ibid., p. 13 (Algérie); p. 15 (Chine); p. 16 (Roumanie); p. 17 (Chili); p. 19 (France); p. 22 (États-Unis); p. 23 (Angola); p. 26 (Pakistan); p. 28 (Fédération de Russie); p. 29 (Royaume-Uni); et p. 32 (Brésil).

¹⁹ Ibid., p. 15.

²⁰ Ibid., p. 14 (Algérie); p. 23 (Angola); p. 28 (Fédération de Russie); p. 29 (Royaume-Uni); et p. 32 (Brésil).

Le représentant de l'Algérie a fait remarquer que dans les pays sortant d'un conflit, c'était à l'issue de la phase de reconstruction d'urgence que la communauté internationale se trouvait face à un manque d'investissements significatifs, ce qui était pourtant le seul moyen de parvenir à une croissance soutenue et durable²¹.

B. Rôle de la société civile dans la consolidation de la paix après les conflits

Débats initiaux

Délibérations du 22 juin 2004 (4993^e séance)

À sa 4993^e séance, le 22 juin 2004, le Conseil a inscrit à son ordre du jour le point intitulé « Le rôle de la société civile dans la consolidation de la paix après les conflits ». La Présidente (Philippines) a appelé l'attention sur une lettre datée du 1^{er} juin 2004, adressée par le représentant des Philippines, transmettant un document d'orientation sur le point à l'ordre du jour²². Des déclarations ont été faites par tous les membres du Conseil et par les représentants de l'Australie, du Bangladesh, du Canada, de l'Égypte, de l'Irlande, du Japon, du Népal, de l'Ouganda, du Pérou, de la République de Corée, du Sénégal et de la Sierra Leone²³.

Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire général a fait remarquer que le renforcement du partenariat entre l'ONU et la société civile reflétait la nécessité pour la société civile de contribuer à la prise de décisions au niveau international dans une époque marquée tant par l'intégration mondiale que par la fragmentation des États. Il a salué les efforts déployés par le Conseil pour renforcer ses relations officieuses avec les groupes de la société civile, mais a estimé que le moment était venu pour le Conseil d'approfondir son dialogue avec eux et de donner à ses relations avec eux une meilleure assise. Il a demandé au Conseil d'examiner attentivement le rapport du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'ONU et la société civile²⁴. Il a par ailleurs invité le Conseil

²¹ Ibid., p. 14.

²² S/2004/442.

²³ Le représentant de l'Afrique du Sud a été invité à participer au débat, mais n'a pas fait de déclaration.

²⁴ Voir A/58/817 et Corr.1.